

**COMMUNE DE
L'HORME
Loire****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 10 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFREIRE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : CLAVEL Anthony a donné pouvoir à HILTGUN Luca,

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Délibérations : 2024-96

Objet : Finances : Exécution du budget avant son vote - Autorisation de mouvementer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Nomenclature Contrôle de légalité 7.10

Madame le Maire rappelle/expose :

- Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante ;
- Il apparaît opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2025 dans l'attente du vote du budget primitif ;
- Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour mémoire, les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette et opérations d'ordre, étaient de :

CHAPITRE	Crédits inscrits Budget 2024	Autorisation spéciale Budget 2025
20	68 822 €	17 205.50 €
204	492 352 €	123 088 €
21	1 349 739 €	337 434.75 €
23	2 731 783 €	682 945.75 €

☞ L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- **Autoriser** avant le vote du budget 2025, Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon tableau ci-dessus.

L'HORME, le 16 Décembre 2024

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Luca HILTGUN

